

FASCICULE GYMNASTIQUE MASCULINE

2024-2025



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
RHÔNE-METROPOLE DE LYON

Révéler la passion qui vous anime.

Sommaire

1. Commission gymnastique masculine	3
2. Calendrier 2024-2025 (version Février 2025).....	4
3. Correspondants et responsables associations	5
4. Aide à la formation – Saison 2024 - 2025	6
5. Tournoi des anciens gyms	7
5.1 Cahier des charges	7
5.2 Règlement tournoi jeunes poussins - Programme Fédéral 2024.....	8
6. Challenge des Anciens Gymnastes	9
6.1 Cahier des charges	9
6.2 Règlement technique	11
6.3 Formulaire d’engagement	14
7. Championnats départementaux par catégories – Challenges Bohé – Luciani - Sicaud.....	15
8. Challenges de la Jeune Garde de Villefrance	18
8.1 Règlements Jeunes Poussins (Challenges COLOVRAY, CHOROT, CHATELUS, JAMBON, Coupes de la Commission Technique du Rhône).....	18
8.2 Règlements pupilles – challenges ALEXANDRE (ex Lapierre) et Debrun	19

1. COMMISSION GYMNASTIQUE MASCULINE

La Commission de Gymnastique Masculine comprend tous les moniteurs ou responsables de gymnastique masculine du comité départemental FSCF Rhône – Métropole de Lyon. La Commission se réunit à l'initiative de ses co-présidents pour délibérer sur tous les problèmes concernant les activités et prend les décisions qui s'imposent. En cas de vote, une voix par Association est retenue, y compris l'Association des Anciens Gyms.

COMPOSITION DU BUREAU SAISON 2024-2025

Présidents d'Honneur	:	Marc	LERICEL
Président	:	Quentin	AMBROISY
Vice-Président	:	Luc	GOBET
Trésorier	:	Luc	MUSSARD
Secrétaire Administrative	:	Catherine	FERRIN
Responsable Informatique	:	Olivier	VERNET
		Et un représentant du club organisateur	
Responsable des récompenses	:		
Responsables Stages	:	Stéphane	COVAREL
	:		
Responsables Juges	:	Thierry JAS -	Estelle MURATORE
Contrôle Licences	:	Un représentant du club organisateur	
Responsables plateaux techniques	:	Thierry	BRIDAY – Sandrine BONJOUR
Contrôle Matériel	:	Stéphane	COVAREL – Melvin MASDIEU
Responsable Matériel	:	Un représentant du club organisateur	
Membres de la Commission : Territoire du Lyonnais	:	Luc GOBET – Sandrine BONJOUR Quentin AMBROISY - Olivier VERNET	
Délégués auprès du Conseil :	:	Luc GOBET -	Jeanne DEBOST
Administrateur du site internet	:	Olivier	VERNET

2. CALENDRIER 2024-2025 (VERSION FÉVRIER 2025)

DATE	ACTIVITÉ	LIEU
OCTOBRE		
Samedi 12	Rencontres Annuelles des Associations (AG du comité départemental)	LYON - BELLECOMBE (69)
NOVEMBRE		
Samedi 9	Assemblée Générale du Comité Régional FSCF AURA	SAINT CHAMOND (42)
Dimanche 10	Perfectionnement BENJAMINS / MINIMES / ESPOIRS SENIORS + Formation MONITEURS	BRIGNAIS (69)
16-17	Recyclage Juge F2	MACON (71)
22 - 24	CONGRES FÉDÉRAL	TROYES (10)
Dimanche 24	Perfectionnement BENJAMINS / MINIMES / ESPOIRS SENIORS	TASSIN (69)
DÉCEMBRE		
1	Formation JUGES (F1)	TASSIN (69)
7	1er TOUR des COUPES NATIONALES GM	VILLEFRANCHE s/ SAÔNE (69)
JANVIER 2025		
19	FORMATION, RECYCLAGE JUGES (débutants et 1er échelon)	TASSIN (69)
FÉVRIER		
1-2	DEMI-FINALE DES COUPES NATIONALES	VEAUCHE (42)
9	TOURNOI DES ANCIENS GYMS	SAINT MARTIN EN HAUT (69)
MARS		
15-16	FINALE DES COUPES NATIONALES	MONTOIR DE BRETAGNE (44)
23	CHALLENGE ANCIENS GYM	BRIGNAIS (69)
29	1 ^{er} TOUR COUPES NATIONALES INTERCLUBS + Formation Juges 3 ^{ème} échelon & F1	VEAUCHE (42)
AVRIL		
6	CHALLENGE JGV	VILLEFRANCHE s/ SAÔNE (69)
12	CHAMPIONNAT DE TERRITOIRE INDIVIDUEL + Formation Juges 3 ^{ème} échelon & F1	VEAUCHE (42)
MAI		
10	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX par CATÉGORIES (BOHE) MATIN : Mini recyclage juge 1 ^{er} et 2 ^{ème} échelon + Examen théorique APRES MIDI : Examen pratique 2 ^{ème} échelon	TASSIN (69)
17-18	CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX MIXTES INDIVIDUELS	LES HERBIERS (85)
24	CHAMPIONNAT TERRITOIRE ÉQUIPES	MORNANT (69)
JUIN		
14-15	CHAMPIONNATS FÉDÉRAUX PAR ÉQUIPES	NANTES (44)
Samedi 21	FINALE DES COUPES NATIONALES INTERCLUBS	BRIGNAIS (69))
AOUT		
30-31	STAGE DE REPRISE (MINIMES – CADETS – JUNIORS – SENIORS)	VILLEFRANCHE s/ SAÔNE (69)

3. CORRESPONDANTS ET RESPONSABLES ASSOCIATIONS

ALERTE SPORTIVE de ST ROMAIN EN GAL	GATET Florian RONJAT Marion	flox69@hotmail.fr marion.ronjat@yahoo.fr	06.71.26.97.26 06.21.69.26.96
ASSOCIATION DES ANCIENS GYMS	MUSSARD Luc	mussardluc@yahoo.fr	06.30.73.04.56
CERCLE BELLECOMBE LYON	FERRIN Catherine GOBET Luc L'HOPITAL Hélène	cferrin@free.fr lucgobet@yahoo.fr helene.lhopital123@orange.fr	06.11.97.76.62 06.15.36.36.44 06.77.18.82.47
CRAN de TASSIN	BRIDAY Thierry COVAREL Stéphane GONNARD Georgette	thierry.briday@orange.fr stephane.covarel@wanadoo.fr cran.gam.eveil@gmail.com	06.11.40.57.40 06.88.41.34.78 04.78.34.21.51
ESPERANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS	VERNET Olivier AMBROISY Quentin	olivier.vernet13@gmail.com gambroisy@gmail.com	06.65.90.16.77 06.72.80.84.51
GYMNASTIQUE RHODANIENNE de CONDRIEU	VERDIN Sandrine DUVIEU Thierry	sandrineverdin@hotmail.com thierry.duvieu.gym@gmail.com	
JEANNE D'ARC ALOUETTES de CALUIRE	THIEBERGER Raphaëlle MOMAL Clément DEBOST Jeanne LATORRE Frédéric	raphthieb@hotmail.com cmomal@hotmail.com jeannedebost@orange.fr fredlatorre@yahoo.fr	06.86.63.14.75 06.76.76.77.61 06.15.11.83.07
JEUNE GARDE de VILLEFRANCHE	ALEXANDRE Daniel ALEXANDRE Jacques BOUILLARD Anne-Cécile HENRY Jean-Christophe	xelanad@free.fr jacquesalex@free.fr acbouillard@gmail.com henry.jean.christophe@gmail.com	06.88.28.00.32 06.74.34.29.84 06.85.10.88.21 06.71.34.47.74
JEUNESSE MORNANTAISE	PONTON Alexis BONJOUR Sandrine	alexisponton69.ap@gmail.com sandrinejmgym@gmail.com	06.23.14.68.66 07.77.93.26.31
LA MONTAGNARDE ST MARTIN EN HAUT	Raphaële PAYET-BONNIER	gymgarcons.montagnarde@outlook.fr	
ST LOUIS RUCHE de FONTAINES	DURAND Robert GAUTHERON Bernard	bermou109@hotmail.com bernygautheron@free.fr	04.78.22.79.69 06.08.68.54.97 04.78.59.63.66 06.12.13.54.75
FSCF Rhône Conseil	BRIDAY Thierry GOBET Luc DEBOST Jeanne	thierry.briday@orange.fr lucgobet@yahoo.fr jeannedebost@orange.fr	06.11.40.57.40 06.15.36.36.44 06.15.11.83.07

FSCF Rhône – Métropole de Lyon // 65 rue Bellecombe - 69006 LYON
Tél. : 04.72.74.14.13 / Site Internet : <https://rhone.fscf.asso.fr/> / E-mail : cd.rhone@fscf.asso.fr

4. AIDE A LA FORMATION¹ – SAISON 2024 - 2025

La Commission Technique de Gymnastique Masculine encourage la formation en prenant en charge les stages organisés par la FSCF de la manière suivante : 50 € pour la formation des cadres (stage initiateur, AF1, AF2, AF3 ...) et de perfectionnement.

Les seules conditions sont :

- que le stage soit payant (hors stages cadets organisés par la commission du Rhône)
- qu'il s'agisse d'un stage relatif à la gym masculine ayant eu lieu au cours de la saison
- que le club en fasse explicitement la demande dans les délais

La commission se réserve le droit limiter les remboursements en cas de nombreuses demandes. Afin de faciliter cette demande, utilisez le tableau ci-dessous et retournez-le impérativement avant le 30 juillet 2025 (clôture comptable de la saison) à : Luc MUSSARD
231 route du château 38630 VEYRINS

Formulaire – aide à la formation *Date limite : 30 juillet 2025*

Nom de l'Association :

Nom et Adresse du correspondant :

Liste des stages effectués au cours de la saison par les membres de l'association

Intitulé du stage	Date	Lieu	Nom et prénom du stagiaire

Nombre de stages cadres effectués : _____ x 50 € = _____

Afin de budgétiser l'aide à la formation de la saison 2025-2026, quels sont les stages auxquels envisagent de participer les membres de votre association la saison prochaine :

Intitulé du stage	Nombre de stagiaires

Nombre de stages prévus :

¹ dans la limite du plafond fixé par la commission technique en fin de saison

5. TOURNOI DES ANCIENS GYMS

5.1 CAHIER DES CHARGES

DIRECTION GÉNÉRALE : ASS. des ANCIENS GYMS et TTES DISCIPLINES (AAGTD)

DIRECTION CONCOURS : CLUB ORGANISATEUR

ORGANISATION GÉNÉRALE : ce tournoi est placé sous le signe de la Fédération Sportive et Culturelle de France, en accord avec la Commission Technique de Gymnastique Masculine

INVITATIONS :

- Invités du Comité du Rhône : par le président de l'AAGTD
- Invités locaux : par le président du club organisateur

INSTALLATIONS :

- Gymnase pour compétition
- Poste de secours en relation avec les pompiers
- Local pour le secrétariat (à proximité du lieu du concours)

SONORISATION : Micro et haut-parleurs pour le déroulement du tournoi

COMMISSION DU MATÉRIEL : Un responsable avec 1 ou 2 aides en contact permanent avec la direction du concours

JURY : Convoqué et organisé par le président du jury du Comité du Rhône ou du club organisateur

SECRÉTARIAT : Le secrétaire de l'AAGTD et les membres du conseil de cette association devront recevoir la confirmation des inscriptions à l'arrivée des Clubs. Ils contrôleront les licences, identifieront les gymnastes et assureront le palmarès. Le club organisateur devra prévoir un photocopieur pour le tirage du palmarès.

FINANCES : L'organisation du tournoi est à la charge du club qui reçoit. Les frais d'inscription des clubs participants sont acquis à l'AAGTD qui réserve 25 % à la Commission Technique de Gymnastique Masculine et 25 % au club organisateur.

ASSURANCE : Le club organisateur prévoit un avenant pour couvrir les risques pouvant survenir au cours de l'après-midi.

DIRECTION : Club organisateur

- Il doit recevoir les inscriptions et envoyer les listes des participants 8 jours avant la date du concours au responsable de l'ordinateur
- Il est responsable du déroulement de la compétition
- Il doit prévoir deux horaires de passage et assurer le passage des clubs suivant l'horaire établi. Les clubs en horaire de passage sont les seuls admis sur le praticable, et ce, pour la bonne tenue et l'ordre

MATÉRIEL : **Se reporter au programme fédéral jeunes poussins de la saison en cours**

HORAIRES :

- Arrivée du secrétariat 12h30
- Présentation des clubs et contrôle des licences 13h30
- Appel des juges 13h30
- Début de la compétition 14h00
- Palmarès Jeunes Poussins 17h45 (environ)

RÉCOMPENSES : L'A.A.G.T.D. se charge des coupes qui sont tournantes et des médailles aux 4 premiers

DIVERS : "Liaison" pour remise des notes au secrétariat (il est impératif de pourvoir ce poste) par le club organisateur.

5.2 RÈGLEMENT TOURNOI JEUNES POUSSINS - PROGRAMME FÉDÉRAL 2024

- Édition 2025

DIMANCHE 9 FÉVRIER 2025
SAINT-MARTIN-EN-HAUT

APPEL DES CLUBS A 13 H 30 - DÉBUT DE LA COMPÉTITION A 14H
CONTRÔLE DES LICENCES AVANT LES ÉPREUVES

Catégories d'âge : 7 ans - nés en 2017 / 8 ans - nés en 2016 / 9 ans - nés en 2015
Challenge PAUL DUBREUIL

Attribué pour 1 AN au club obtenant le meilleur total en additionnant le résultat des 2 meilleurs Gymnastes des catégories 7, 8 et 9 ans (2024- JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

Coupe GUY TENDIL

Attribué pour 1 AN au club obtenant le deuxième meilleur total en additionnant le résultat des 2 meilleurs Gymnastes des catégories 7, 8 et 9 ans (2024- ESPERANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS)

Coupe MARC LÉRICEL

Attribué pour 1 AN au club obtenant le troisième meilleur total en additionnant le résultat des 2 meilleurs Gymnastes des catégories 7, 8 et 9 ans (2024 -CRAN DE TASSIN)

Coupe par catégorie d'âge

Attribuée pour UN AN au club ayant le meilleur classement par addition des points des 2 meilleurs gymnastes par catégorie

- 7 ans // Coupe « GABY GONNET » (2024– JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)
- 8 ans // Coupe « TONY TATANGELLO » (2024– JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)
- 9 ans // Coupe « MAURICE LECOINTRE » (2024 - JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

- Médailles aux 4 premiers

- Coupes attribuées UN AN pour chaque tournoi (penser à les ramener aux organisateurs avant la compétition)

Organisation

ENGAGEMENTS Illimités - Il faut obligatoirement 1 juge pour 8 gymnastes engagés

POSTE DE JUGES - Indiquer les noms des juges de votre CLUB qui le jugement, en précisant les agrès préférés.

INSCRIPTIONS A adresser impérativement avant le vendredi 21 janvier 2025

Contact et envoi des inscriptions à : Luc Mussard 231 route du château 38630 VEYRINS
Tél. : 0630730456 / E-mail : mussardluc@yahoo.fr

Frais d'inscription : 2€ par gymnaste / après le délai d'engagement et le jour du concours, ce montant sera de 4€ par gymnaste. **Joindre chèque à l'ordre de l'A.A.G.T.D.**

POUR LA COMPÉTITION : CHAUSSURES INTERDITES DANS LE GYMNASE

Merci de ramener les coupes !

6. CHALLENGE DES ANCIENS GYMNASTES

6.1 CAHIER DES CHARGES

Catégories : Pupilles / Jeunes Poussins

DIRECTION GÉNÉRALE ASS. des ANCIENS GYMS et TTES DISCIPLINES (AAGTD)

DIRECTION des CONCOURS : CLUB ORGANISATEUR

ORGANISATION GÉNÉRALE : Ces Challenges sont placés sous le signe de la Fédération Sportive et Culturelle de France, en accord avec la Commission Technique de Gymnastique Masculine.

INVITATIONS :

- Invités du Comité du Rhône : par le président de l'AAGTD
- Invités locaux : par le président du club organisateur

INSTALLATIONS :

- Gymnase pour compétition
- Poste de secours en relation avec les pompiers
- Local pour le secrétariat (à proximité du lieu du concours)

SONORISATION : Micro et haut-parleurs pour le déroulement des challenges et du palmarès

COMMISSION DU MATÉRIEL :

- Un responsable avec 3 ou 4 aides en contact permanent avec la direction du concours

JURY convoqué et organisé par le Président du jury du Comité du Rhône ou du club organisateur :

- Concours PUPILLES (matin) : 16 juges minimum
- Concours JEUNES-POUSSINS : 24 juges minimum

SECRETARIAT : Le secrétaire général de l'AAGTD et les membres du Conseil de cette association devront recevoir la confirmation des inscriptions à l'arrivée des Clubs. Ils contrôleront les licences, identifieront les gymnastes et assureront le palmarès. Le club organisateur devra prévoir un photocopieur pour le tirage du palmarès.

REPAS OFFICIEL : Aux bons soins du club organisateur, et, comprenant :

- Les invités officiels
- Les dirigeants du Club organisateur
- Les dirigeants de l'AAGTD
- Les juges

Pour l'AAGTD et les juges, cela représente environ 50 personnes, chiffre exact devant être indiqué 48 heures avant la compétition ; ce repas doit être impérativement terminé avant 13h15.

ORGANISATION D'UN COURT SPECTACLE : Il est à la charge du club qui reçoit. Ce dernier a lieu si le palmarès est en retard.

FINANCES : Les inscriptions des clubs sont acquises à l'ASSOCIATION des ANCIENS GYMNASTES et TOUTES DISCIPLINES qui réserve 25 % à la Commission Technique de Gymnastique Masculine et 25 % au club organisateur.

ASSURANCE : Le club organisateur prévoit un AVENANT pour couvrir les risques pouvant survenir au cours de la journée.

CONCOURS : Départ du concours : Il doit se dérouler dans 1 seul gymnase. Les pupilles le matin et les jeunes poussins l'après-midi. Le plan d'implantation des ateliers est à établir.

L'horaire de passage pour les clubs est à respecter pour le bon déroulement des épreuves.

DIRECTION : *Club organisateur*

- Il doit recevoir les inscriptions, et envoyer les listes des participants 8 jours avant la date du concours au responsable de l'ordinateur.
- Il est responsable du déroulement de la compétition.
- Il doit assurer le passage des clubs suivant l'horaire établi (les clubs en horaire de passage sont les seuls admis sur le praticable, et ce, pour la bonne tenue et l'ordre).

MATÉRIEL : **Se reporter au programme fédéral jeunes poussins, et pupilles de la saison en cours**

- **Le jour du concours**
 - 4 tables pour le contrôle des licences
 - 10 chaises
 - Envoyer le plan du gymnase avec les horaires

HORAIRES :

- **Pupilles**

Présentation des clubs du 1^{er} horaire et contrôle des licences à 7h30

Appel des juges à 7h30

Les praticables doivent être en état de fonctionnement à 7h30

Début des compétitions à 8h

Palmarès Pupilles à 11h45 (environ)

▪ Jeunes poussins

Présentation des Clubs et contrôle des licences à 13h30

Appel des juges à 13h30

Début de la compétition à 14h

Palmarès Jeunes Poussins et général à 17h45 (environ)

RÉCOMPENSES :

L'AAGTD se charge :

- Des challenges, des coupes, du challenge
- Du trophée Henri IMMEDIATO qui sera attribué pour 1 an
- Des médailles aux 4 premiers de chaque catégorie
- Prévoir des tables pour coupes et médailles

DIVERS :

- "Liaison" pour remise des notes au secrétariat (Il est impératif de pourvoir ce poste)
- Contacter à l'avance les clubs proches pouvant prêter du matériel (qui doit être en bon état)
- Envisager le transport en temps utile

6.2 RÈGLEMENT TECHNIQUE

▪ Édition 2025

**DIMANCHE 23 MARS 2025 – Gymnase le Bri'Sports
(rue Paul Bovier Lapierre 69530 BRIGNAIS)**

PUPILLES

HORAIRES

- Présentation des clubs du 1^{er} horaire et contrôle des licences à 7h30
- Début de la compétition à 8h

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES : Programme fédéral 2024

ÂGES : 2010 à 2015

INSCRIPTIONS : Feuille jointe et questionnaire technique

Date limite des inscriptions :07/03/2025

CONSIGNES :

- Contrôle des licences avant les épreuves
- Engagements illimités
- Tenue vestimentaire conforme au Règlement Fédéral
- Suivre les consignes du responsable du plateau
- Pénalisations éventuelles pour mauvaise tenue

Attention les horaires du 2^{ème} et 3^{ème} passage peuvent être modifiés en fonction de l'avance ou du retard de l'horaire précédent

CLASSEMENT :

▪ TROPHÉE HENRI IMMEDIATO - "Anciens Gyms"

Attribué pour **UN AN** au **CLUB** obtenant le meilleur classement par addition des points des **CHALLENGES PUPILLES et POUSSINS (2024- JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)**

▪ CHALLENGE "Jacques MONNERET"

Attribué pour **UN AN** au **CLUB** obtenant le plus fort total **pour ses 2 meilleurs gymnastes des 4 catégories les mieux placées (2024- JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)**

▪ COUPE "Pierre RIVIÈRE"

Attribuée pour **UN AN** au **CLUB** obtenant la deuxième place du plus fort total **pour ses 2 meilleurs gymnastes des 4 catégories les mieux placées (2024- CRAN DE TASSIN)**

▪ COUPE "René MOY"

Attribuée pour **UN AN** au **CLUB** obtenant la troisième place du plus fort total **pour ses 2 meilleurs gymnastes des 4 catégories les mieux placées (2024-BRIGNAIS)**

Ces coupes ne pourront pas revenir au club vainqueur du challenge.

▪ COUPES PAR ANNÉE

Attribuées pour **UN AN** au **CLUB** ayant le meilleur classement **par addition de points des 2 meilleurs gymnastes par année.**

10 ANS : Coupe "François ROULLIAT" (2024- CRAN DE TASSIN)

11 ANS : Coupe "Marcel BAROFFIO" (2024- BRIGNAIS)

12 ANS : Coupe "Antonin DALLOZ" (2024- CRAN DE TASSIN)

13 ANS : Coupe " Régis BOUISSON (2024- JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

14 ANS : Coupe " Luc MUSSARD " (2024- JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

15 ANS : Coupe "Charles KELLER" (2024- JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

COUPE + MÉDAILLE remises au meilleur gymnaste de la compétition (meilleur total)

MÉDAILLES remises aux 4 premiers dans chaque année

JEUNES POUSSINS

HORAIRES

- Présentation des clubs du 1^{er} horaire et contrôle des licences à 13h15
- Début des compétitions à 13h45

REGLEMENT DES ÉPREUVES Programme fédéral 2024

ÂGES : 7 ANS nés en 2018 / 8 ANS nés en 2017 / 9 ANS nés en 2016

INSCRIPTIONS : Feuille jointe et questionnaire technique

CONSIGNES :

- Contrôle des licences avant les épreuves
- Engagements illimités
- Tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral
- Suivre les consignes du responsable du plateau
- Pénalisations éventuelles pour mauvaise tenue

Attention l'horaire du 2^{ème} passage peut être modifié en fonction de l'avance ou du retard de l'horaire précédent.

CLASSEMENT

▪ CHALLENGE "Joannès DERVIEUX"

Attribué pour **UN AN** au **CLUB** obtenant le meilleur total en additionnant le résultat **des 2 meilleurs gymnastes des catégories 7, 8 et 9 ans.** (2024– JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

▪ COUPE "J & J BERTRAND"

Attribuée pour **UN AN** au **CLUB** obtenant la deuxième place du plus fort total pour ses 2 meilleurs Gymnastes des catégories 7, 8 et 9 ans. (2024– BRIGNAIS)

▪ COUPE "Noël BOURRIN"

Attribuée pour **UN AN** au **CLUB** obtenant la troisième place du plus fort total pour ses 2 meilleurs Gymnastes des catégories 7, 8 et 9 ans. (2024– CRAN DE TASSIN)

▪ COUPES PAR CATÉGORIE D'ÂGE

Attribuées pour **UN AN** au **CLUB** obtenant le meilleur classement par addition des points des 2 meilleurs gymnastes par catégorie.

7 ANS : Coupe « Paul CHEVALIER » (2024- JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

8 ANS : Coupe « Louis FAURE » (2024– JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

9 ANS : Coupe « Maurice CONDAMIN » (2024– BRIGNAIS)

MÉDAILLES remises aux 4 premiers DE CHAQUE ÂGE

PUPILLES + JEUNES POUSSINS

CLASSEMENT

▪ COUPE "Henri BURLET"

Cette coupe est attribuée pour **UN AN** au **CLUB** obtenant le meilleur total en additionnant **le résultat du meilleur gymnaste :**

PUPILLES : dans les 4 catégories les mieux classées

POUSSINS : des catégories 7, 8 et 9 ans

(2024– JEUNE GARDE DE VILLEFRANCHE)

▪ COUPE "Ginette TATANGELO"

Cette COUPE est attribuée pour **UN AN** au **CLUB** obtenant le deuxième meilleur total en additionnant **le résultat du meilleur gymnaste :**

PUPILLES : dans les 4 catégories les mieux classées

POUSSINS : des catégories 7, 8 et 9 ans

(2024– CRAN DE TASSIN)

▪ COUPE " Philippe BOURBON"

Cette COUPE est attribuée pour **UN AN** au **CLUB** obtenant le troisième meilleur total en additionnant **le résultat du meilleur gymnaste :**

PUPILLES : dans les 4 catégories les mieux classées

POUSSINS : des catégories 7, 8 et 9 ans

(2024– BRIGNAIS)

6.3 FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Challenge des anciens gymnastes DIMANCHE 23 MARS 2025 – Gymnase le Bri'Sports à Brignais

NOM DU CLUB :

CORRESPONDANT :

JEUNES POUSSINS :

- Par liste nominative, avec date de naissance et classification par âge.

PUPILLES :

- Par liste nominative, avec date de naissance et classification par âge.

POSTES DE JUGES :

- Indiquer le nom des juges de votre CLUB qui assureront le jugement, en précisant les agrès préférés.

A ADRESSER IMPÉRATIVEMENT POUR 07/03/2025 MARS

Monsieur Luc Mussard 231 route du Château 38630 Veyrins
Tél. : 06 30 73 04 56 / Mail mussardluc@yahoo.fr

Frais d'inscription 2 € par gymnaste à joindre à la demande d'engagement

Joindre chèque S.V.P. à l'ordre de A.A.G.T.D.

Pour les inscriptions arrivées après le délai d'engagement, le jour du concours, ce montant sera de 4 € par gymnaste.

Attention les horaires des 2^{ème} et 3^{ème} horaire peuvent être modifiés en fonction de l'avance ou du retard de l'horaire précédent.

POUR LA COMPÉTITION : CHAUSSURES INTERDITES DANS LES GYMNASSES.

7. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX PAR CATÉGORIES – CHALLENGES BOHÉ – LUCIANI - SICAUD

Organisés par : **Comité départemental FSCF Rhône – Métropole de Lyon**
Samedi 10 mai 2025 à Tassin-la-Demi-Lune

Appel des Associations : 13h30 (*sous réserve de modifications en fonction des engagements*)

MODALITÉS D'ENGAGEMENT

Date limite des inscriptions 30 avril 2025

Frais d'inscription : 2€ par gymnaste / après le délai d'engagement et le jour du concours, ce montant sera de 4€ par gymnaste. Pas de limitation dans les engagements. Un club peut engager des gymnastes dans toutes les divisions.

Le règlement peut s'effectuer :

- par chèque, à l'ordre de la CTGM FSCF Rhône à adresser à : **FSCF Rhône 65 Rue Bellecombe 69006 Lyon**

- ou par virement avec intitulé « Bohé Gym Masculine » : **IBAN** : FR76 1027 8073 3800 0200 5330 172 / **BIC** CMCIFR2A

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÈGLEMENT DES CHALLENGES

Dans toutes les catégories, il est possible pour un gymnaste de changer de degré en changeant d'agrès. Majorations appliquées suivant le degré effectué pour les mouvements bien réalisés (note E \geq 7).

▪ ADULTES - CHALLENGE LUCIANI

Nouveautés 2025 : Pour la catégorie Adultes, les deux divisions feront la compétition sur les 6 agrès. La répartition sera effectuée selon la somme des degrés aux agrès comme suit :

1 ^{ère} division	2 ^{ème} division
Somme des degrés \geq 19	6 \leq Somme des degrés \leq 18

Division 1 : 6 agrès

Mouvements "Imposés" du Programme Fédéral FSCF (Sol, Table de Saut, Barres parallèles, Barre fixe, Cheval d'arçons, Anneaux)

Classement individuel par catégories d'âge, médailles aux 3 premiers :

- Seniors
- Juniors
- Cadets

Division 2 : 6 agrès (nouveau 2025)

Mouvements "Imposés" du Programme Fédéral FSCF (Sol, Table de Saut, Barres parallèles, Barre fixe, Cheval d'arçons, Anneaux)

Classement individuel par catégories d'âge, médailles aux 3 premiers :

- Seniors
- Juniors
- Cadets

▪ **PUPILLES : COUPE LUCIANI**

Division 1 : 6 agrès

Mouvements "Imposés" pupille du Programme Fédéral FSCF (Sol, Saut, Barres parallèles, Barre fixe) et mouvements au cheval d'arçons et aux anneaux spécifiques au CD Rhône

Pour le cheval d'arçons et les anneaux :

- 1^{er} et 2^{ème} degré : mouvements joints à ce règlement
- 3^{ème} degré au 5^{ème} degré : mouvement "Imposés" pupille du Programme Fédéral FSCF

Classement individuel par catégories d'âge, médailles aux 3 premiers :

- Minimes
- Benjamins
- Poussins

Division 2 : 4 agrès

Mouvements "Imposés" pupille du Programme Fédéral FSCF (Sol, Saut, Barres parallèles, Barre fixe)

Classement individuel par catégories d'âge, médailles aux 3 premiers :

- Minimes
- Benjamins
- Poussins

Décompte des points - attribution de la Coupe et du Challenge LUCIANI

Toutes les divisions comptent pour le décompte des points de la coupe et du challenge Luciani
Classement des Gymnastes :

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Nombre de participants par catégories d'âge et division	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	4	2	1	0	0	0	0	0	0	0
	5	5	3	2	1	0	0	0	0	0	0
	6	6	4	3	2	1	0	0	0	0	0
	7	7	5	4	3	2	1	0	0	0	0
	8	8	6	5	4	3	2	1	0	0	0
	9	9	7	6	5	4	3	2	1	0	0
	10	10	8	7	6	5	4	3	2	1	0

▪ **CHALLENGE BOHÉ :**

Le résultat est obtenu par addition des points du Challenge LUCIANI et de la Coupe LUCIANI.

▪ **CHALLENGE JEAN SICAUD :**

Le classement se fait par club et porte sur l'ensemble des catégories d'âge Pupilles et Adultes. Le classement s'effectue par addition des 3 meilleurs totaux dans 3 des catégories d'âge concernées. Pour les gymnastes Pupilles ayant concouru en division 1 les notes aux arçons et aux anneaux obtenues ne sont pas prises en compte dans le calcul de ce challenge. Pour les gymnastes Adultes ayant concouru en division 1 les notes des 2 agrès supplémentaires

prévus par le règlement du programme fédéral du Championnat National par équipe ne sont pas prises en compte dans le calcul de ce challenge.

Le Challenge SICAUD est attribué au club totalisant le plus de points.

La Coupe LUCIANI, les Challenges LUCIANI, BOHE et SICAUD sont remis en jeu chaque année. **Les clubs détenteurs sont, de ce fait, priés de mettre les trophées à la disposition des organisateurs pour le jour de l'épreuve. Merci d'avance.**

Club détenteur à l'issue de l'édition 2024 :

Challenge LUCIANI Pupilles : **CRAN de TASSIN**

Challenge LUCIANI Adultes : **CRAN de TASSIN**

Challenge BOHE : **CRAN de TASSIN**

Challenge SICAUD : **CRAN de TASSIN**

- **Coupe 1^{ère} Division : Mohammed BENMALEK **CRAN de TASSIN 2024****

Le classement se fait par Club et porte sur l'ensemble des catégories d'âge Pupilles et Adultes. Le classement s'effectue par addition des 2 meilleurs totaux dans les catégories d'âge concernées.

- **Coupe 2^{ème} Division : Luc GOBET **GYMNASTIQUE RHODANIENNE 2024****

Le classement se fait par club et porte sur l'ensemble des catégories d'âge Pupilles et Adultes. Le classement s'effectue par addition des 2 meilleurs totaux dans les catégories d'âge concernées.

Rappel important concernant le nombre de juges dans les compétitions :

Les associations sont tenues de présenter des JUGES à toutes les compétitions auxquelles elles participent, selon les modalités suivantes : (*Décision de la Commission Technique du 23 Septembre 2013*)

De 1 à 4 gymnastes inscrits : 1 juge au moins

De 5 à 8 gymnastes inscrits : 2 juges au moins

De 9 à 11 gymnastes inscrits : 3 juges au moins

+ de 12 gymnastes inscrits : 4 juges au moins

Les associations qui ne se conformeront pas à cette décision, se verront infliger une amende de 30,00 € par juge manquant, à régler **AVANT le début de la compétition** (*Décision de la Commission Technique du 26 mars 2007*).

AFIN DE FACILITER LES OPERATIONS DE SAISIE ET D'ENREGISTREMENT DE VOS GYMS PAR LE SECRETARIAT, MERCI DE BIEN VOULOIR UTILISER LE FICHIER EXCEL POUR LES « INSCRIPTIONS EN LIGNE » ET LE TRANSMETRE PAR COURRIEL A competition@ctgym69.com

8. CHALLENGES DE LA JEUNE GARDE DE VILLEFRANCE

8.1 RÈGLEMENTS JEUNES POUSSINS (CHALLENGES COLOVRAY, CHOROT, CHATELUS, JAMBON, COUPES DE LA COMMISSION TECHNIQUE DU RHÔNE)

🕒 13h30 : Appel des clubs 🕒 13h45 : Appel des juges 🕒 14h00 : Début de compétition

▪ Constitution des équipes

Une équipe est constituée d'au maximum 7 gymnastes, nés en 2016, 2017 ou 2018. Chaque club peut inscrire autant d'équipes que souhaité, sous les conditions suivantes :

- Inscriptions de 1 à 7 gymnastes : Constitution d'une seule équipe possible,
- Inscriptions de 8 à 14 gymnastes : Constitution de deux équipes possibles, pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les deux équipes,
- Inscriptions de 15 à 21 gymnastes : Constitution de trois équipes possibles :
 - La première équipe devra impérativement être constituée de 7 gymnastes,
 - Pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les deuxième et troisième équipes,
- Inscriptions de 22 à 28 gymnastes : Constitution de quatre équipes possibles :
 - Les deux premières équipes devront impérativement être constituées de 7 gymnastes,
 - Pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les troisième et quatrième équipes,
- Inscriptions de plus de 28 gymnastes :
 - Les trois premières équipes devront impérativement être constituées de 7 gymnastes,
 - Pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les équipes suivantes. **Privilégier cependant dans la mesure du possible la constitution d'équipes de 7 gymnastes afin de faciliter la préparation des horaires de passage.**

▪ Mouvements et agrès

Les exercices à réaliser au sol, au saut, aux barres parallèles et en fixe sont les mouvements Jeunes Poussins imposés du programme FSCF, sans limitation de degré. Les exercices à réaliser aux arçons et aux anneaux sont les ateliers Jeunes Poussins imposés du programme FSCF, sans limitation de degré. Il est possible pour un gymnaste de changer de degré en changeant d'agrès.

▪ Jugés

Un juge devra être inscrit pour chaque équipe engagée. Les règlements FSCF seront appliqués. Pour rappel, les majorations suivantes seront appliquées au sol, au saut, aux barres parallèles et en barre fixe en cas de note supérieure ou égale à 7,00 points :

- 1 point pour le 1^{er} degré
- 2 points pour le 2^{ème} degré
- 3 points pour le 3^{ème} degré

- 4 points pour le 4^{ème} degré

- **Classements et récompenses**

Le challenge COLOVRAY sera attribué pour 1 an à l'équipe ayant obtenu le meilleur total par addition des 4 meilleures notes obtenues à chaque agrès.

Le challenge Joseph JAMBON (ex-DUBUIS) sera attribué pour 1 an au club ayant obtenu le meilleur total par addition des totaux de notes de ses 3 meilleurs gymnastes, toutes équipes confondues.

Le challenge Clément CHATELUS (ex-BUCHET) sera attribué pour 1 an au club ayant obtenu le meilleur total par addition des totaux de notes de son meilleur gymnaste né en 2015, de son meilleur gymnaste né en 2016 et de son meilleur gymnaste né en 2017.

Le challenge André CHOROT (ex-LIENARD) sera attribué pour 1 an au club ayant obtenu le meilleur total par addition des points obtenus aux challenges COLOVRAY et Clément CHATELUS.

Les coupes de la Commission Technique du Rhône récompenseront les **cinq meilleurs gymnastes** de chaque année d'âge, répartis en trois divisions selon la somme des degrés de leurs mouvements au sol, saut de cheval, barres parallèles et barre fixe comme suit (*les notes obtenues au cheval d'arçons et aux anneaux comptent cependant toujours dans le calcul du total de points*) :

Catégorie	1 ^{ère} division	2 ^{ème} division	3 ^{ème} division
7 ans (2018)	Somme des degrés ≥ 11	8 ≤ Somme des degrés ≤ 10	Somme des degrés ≤ 7
8 ans (2017)	Somme des degrés ≥ 13	9 ≤ Somme des degrés ≤ 12	Somme des degrés ≤ 8
9 ans (2016)	Somme des degrés ≥ 14	10 ≤ Somme des degrés ≤ 13	Somme des degrés ≤ 9

- **Engagements**

Utiliser le fichier Excel du logiciel inscription du comité départemental et le retourner au plus tard 15 jours avant la date de la compétition à :

- Romain CLOUVEL (responsable plateau) romain.clouvel2603@gmail.com
5 impasse Bizet 69380 Lissieu
- Jacques ALEXANDRE (responsable commission technique) jacquesalex@free.fr
167, Rue d'Anse 69400 Villefranche/Saône

Prix : **10 € par équipe** à verser à la Jeune Garde de Villefranche, aucune inscription sur place le jour même

8.2 RÈGLEMENTS PUPILLES – CHALLENGES ALEXANDRE (EX LAPIERRE) ET DEBRUN

🕒 **08h00** : Appel des clubs 🕒 **08h15** : Appel des juges 🕒 **08h30** : Début de compétition

▪ Constitution des équipes

Une équipe est constituée d'au maximum 7 gymnastes, nés en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 ou 2015. Chaque club peut inscrire autant d'équipes que souhaité, sous les conditions suivantes :

- Inscriptions de 1 à 7 gymnastes : Constitution d'une seule équipe possible,
- Inscriptions de 8 à 14 gymnastes : Constitution de deux équipes possibles, pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les deux équipes,
- Inscriptions de 15 à 21 gymnastes : Constitution de trois équipes possibles :
 - La première équipe devra impérativement être constituée de 7 gymnastes,
 - Pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les deuxième et troisième équipes,
- Inscriptions de 22 à 28 gymnastes : Constitution de quatre équipes possibles :
 - Les deux premières équipes devront impérativement être constituées de 7 gymnastes,
 - Pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les troisième et quatrième équipes,
- Inscriptions de plus de 28 gymnastes :
 - Les trois premières équipes devront impérativement être constituées de 7 gymnastes,
 - Pas de restriction sur la répartition des gymnastes dans les équipes suivantes. **Privilégier cependant dans la mesure du possible la constitution d'équipes de 7 gymnastes afin de faciliter la préparation des horaires de passage.**

▪ Mouvements et agrès

Les exercices à réaliser au sol, au saut, aux barres parallèles et en fixe sont les mouvements Pupilles imposés du programme FSCF, sans limitation de degré. Il est possible pour un gymnaste de changer de degré en changeant d'agrès.

▪ Juges

Un juge devra être inscrit pour chaque équipe engagée. Les règlements FSCF seront appliqués. Pour rappel, les majorations suivantes seront appliquées en cas de note supérieure ou égale à 7,00 points :

- 1 point pour le 1^{er} degré,
- 2 points pour le 2^{ème} degré,
- 3 points pour le 3^{ème} degré,
- 4 points pour le 4^{ème} degré,
- 5 points pour le 5^{ème} degré.

▪ Classements et récompenses

Le challenge ALEXANDRE (ex LAPIERRE) sera attribué pour 1 an à l'équipe ayant obtenu le meilleur total par addition des 4 meilleures notes obtenues à chaque agrès.

Le challenge DEBRUN sera attribué pour 1 an au club ayant obtenu le meilleur total par

addition des totaux de notes de ses 2 meilleurs gymnastes poussins (nés en 2014-2015), de ses deux meilleurs gymnastes benjamins (nés en 2012-2013) et de ses deux meilleurs gymnastes minimes (nés en 2010-2011), toutes équipes confondues.

Des récompenses seront également attribuées aux cinq meilleurs gymnastes des catégories poussins (2014-2015), benjamins (2012-2013) et minimes (2010-2011).

▪ **Engagements**

Utiliser le fichier Excel du logiciel inscription du comité départemental et le retourner au plus tard 15 jours avant la date de la compétition à :

- Romain CLOUVEL (responsable plateau) romain.clouvel2603@gmail.com
5 impasse Bizet 69380 Lissieu
- Jacques ALEXANDRE (responsable commission technique) jacquesalex@free.fr
167, Rue d'Anse 69400 Villefranche/Saône

Prix : **10€ par équipe** à verser à la Jeune Garde de Villefranche, aucune inscription sur place le jour même

MÉTROPOLE

GRAND LYON

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Tout Lyon
ESSOR RHÔNE



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
RHÔNE-METROPOLE DE LYON